



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 – 20H15

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

A l'issue de la visite du local des archives en présence de l'archiviste communal Vincent Guillot qui a fait découvrir le magnifique plan restauré de la commune datant de 1747, la présidente ouvre la séance du Conseil communal du 29 avril 2026 à 20h15. Elle demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 27 membres sont présents, 11 sont excusés, Maria Aristeguieta, Ludovie Brûlé, Aurélie Comment, Maria-Odette Da Costa, André Faillétaz, Bernard Schopfer, Evelyne Simon, Jean-Daniel Simon, Julien Tornare, Rebecca Tyrell, Christian Wermeille et Cindy O'Cearbhaill est absente.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente demande de passer à l'approbation de l'ordre du jour. Aucun commentaire n'est formulé,

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La présidente passe à l'assermentation. Madame Isabelle Zen Ruffinen est élue comme conseillère.

3. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025

Aucun commentaire n'est formulé, la présidente soumet le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 à l'approbation.

Le procès-verbal du 17 décembre 2025 est accepté à l'unanimité avec une abstention.

4. Communications de la présidence

La présidente rappelle la date du prochain Conseil communal et dernier de la législature. Il se déroulera le jeudi 25 juin 2026 à 19h00 et sera suivi d'un repas. La présidente remercie la

Société de développement pour les belles décorations de Pâques qui ont ornées le village. La présidente informe également que la secrétaire Marie-Laure Bianconcini ne se représentera pas comme secrétaire. Par contre, elle a été élue comme conseillère communale.

5. Préavis municipal N°1/26 Révision du Plan d'Affectation Communal (PACOM) et de son règlement

6. Rapport de la Commission ad'hoc sur le préavis municipal 1/26

La présidente passe la parole à M.Y. Bornet, rapporteur de la commission ad'hoc. Ce dernier propose d'accepter ledit préavis tel que présenté, ce qui permettra de clore la révision du PACOM commencé en 2018.

La présidente remercie la Commission ad'hoc et ouvre la discussion. Comme personne ne désire prendre la parole, le Conseil passe au vote.

Le préavis 1/26 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Préavis municipal N°2/26 Adoption du règlement sur la protection du patrimoine arboré

Comme les conseillers n'ont pas reçu l'annexe dudit préavis, le syndic informe que le préavis municipal 2/26 est retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté lors du Conseil communal du mois de juin 2026.

8. Préavis municipal N°3/26 demande de crédit de CHF 40'000.- pour la climatisation des chambres de l'auberge

9. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°3/26

La présidente passe la parole à M. A. Théraulaz qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Afin de ne pas défavoriser l'auberge par rapport à la concurrence, cette dernière recommande d'octroyer le crédit.

La présidente ouvre la discussion.

M.Y. Bornet pose la question quant au bruit que cela peut générer. Mme. Ch. Michel relève que cela respectera les normes. *Une étude de système indépendant dans chaque chambre a été réalisée sans faire une vraie climatisation. Comme il fallait à chaque fois faire des sorties à l'extérieur, cela posait des problèmes de percer les murs, ce qui était compliqué. Un aller-retour sera fait dans le couloir qui ressortira par la terrasse.* La question s'est posée s'il était possible de faire un changement de l'installation de base, ceci aurait été trop coûteux. La Municipalité a reçu plusieurs offres. Si le préavis est accepté, le moins cher sera validé et ce sera certainement moins onéreux que CHF. 40'000.-. A la question de savoir si cela impliquera une augmentation de la location, la municipale indique que ce ne sera pas le cas. Le syndic complète que *le coût des contrats d'entretien est pris en charge par le locataire.* A la question de M. K. Khan s'il est prévu à terme d'installer la climatisation dans le restaurant, Mme. Ch. Michel relève que cela ne se justifie pas. M. Fr. Bouvier demande de qui émane cette demande. M.A. Barraud informe qu'il s'agit autant de la part de clients que du gérant. Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis 3/26 au vote.

Le préavis municipal 3/26 est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

10. Préavis municipal N°4/26 Rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031

11. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°4/26

La présidente passe la parole à M. D. Noirat qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. En conclusion, cette dernière recommande au Conseil communal de fixer les indemnités pour la législature 2026-2031 de la façon suivante : la rétribution du syndic est fixée annuellement à CHF. 36'000.-, celle du vice-syndic à CHF. 27'000.- et celle des municipaux à CHF. 24'000.- par membre, la rétribution complémentaire du collège municipal consiste en une enveloppe de CHF. 45'000.- répartie entre ses membres en fonction de l'importance de leurs dicastères respectifs et de la charge liée aux futurs projets de la commune, la rétribution kilométrique est fixée à CHF. 0.75/km lors de déplacements hors du district, la rétribution pour les frais d'acquisition de matériel informatique est fixée à CHF. 2'500.- par législature et par municipal et une indemnité de départ au membre de la Municipalité sortant, démissionnaire ou non réélu, de CHF. 500.- par année d'activité, montant plafonné à CHF. 10'000.-.

Il ajoute que la Commission des finances dépose un amendement à ce préavis municipal. Objet : modification des conclusions du préavis 4/26 relatif à la rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031. La Commission des finances propose de modifier les conclusions du dernier point comme suit : une indemnité de départ au membre de la Municipalité sortant, démissionnaire ou non-réélu, de CHF. 200.- par année d'activité, montant plafonné à CHF. 5'000.-. En déposant cet amendement, la Commission des finances propose au Conseil communal de limiter cette augmentation à CHF. 200.- par année d'activité et par municipal ainsi que de plafonner le montant maximum à CHF : 5'000.-. La présidente indique qu'il y a un amendement au préavis 4/26 et ouvre les discussions uniquement sur l'amendement.

La Municipalité souhaite réagir. M. A. Barraud indique *qu'effectivement un montant a été adapté de manière importante. Il y a un historique relatif au montant de CHF. 100.- qui existe depuis très longtemps. Ce dernier est estimé faible par rapport à ce qui se passe dans la région, qui se situe entre CHF. 100.- et 1'000.-. Ces montants seront approvisionnés chaque année. On n'est pas dans l'exagéré par rapport à d'autres communes. C'est la décision du Conseil. C'est un complément par rapport à la rémunération annuelle. C'est plus pour mettre à la page un montant un peu obsolète.*

M. D. Noirat souligne que *multiplier par 5 le montant paraît important. On peut considérer cela comme un salaire. Puisque chaque année ce montant sera dû, c'est un peu comme une prime de fidélité. J'ai regardé ce qui se passait dans les autres communes, exemple à Commugny, ils n'en parlent pas. De l'autre côté du district de Nyon je n'ai pas trouvé non plus, sachant que toutes les communes mettent leurs préavis à disposition. Ce qui semblait important à la Commission c'est ce multiplicateur par 5 même, si le montant n'est pas énorme*

M. A. Barraud indique que ce n'est pas chaque année, globalement on part plutôt sur 5 ou 10 ans.

Comme personne ne souhaite prendre la parole, la présidente soumet l'amendement au vote, c'est-à-dire sur la rémunération de CHF. 200.- par année de service.

Le Conseil passe au vote.

L'amendement au préavis 4/26 est accepté par 22 oui, 2 non et 3 absentions.

La présidente revient au préavis 4/26 et ouvre les discussions sur le préavis amendé.

A la question de Mme. G. Thévoz de savoir comment cela se passe avec les membres de commissions intercommunales, le syndic explique *qu'il s'agit de montants à part, qui ne transitent même pas par la commune. Il s'agit d'argent qui sort des comptes de la commune.*

M. P. Stampfli demande ce qu'il en est concernant les 75 centimes/km. *Il semble qu'au niveau des impôts, on accepte jusqu'à 70 centimes/km. Avez-vous tenu compte de ce qui se*

passé au niveau fiscal ? Le syndic explique qu'il y a peu de déplacements hors district. En réponse à la question de M. B. Vanderstraeten concernant les frais relatifs à l'informatique de CHF. 2'500.- par législature, il s'agit d'un forfait disposition ou sur facture ? M. A. Barraud explique qu'il s'agit d'une nouveauté. *Pour des questions de sécurité les municipaux travailleront sur des ordinateurs non privés, ce qui au niveau sécurité informatique permettra une meilleure surveillance.* Comme plus personne ne demande la parole, la présidente soumet le préavis 4/26 amendé au vote.

Le préavis 4/26 amendé est accepté à l'unanimité moins 5 absentions.

12. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

M.St. Aebischer, délégué à l'APEJ, indique qu'il n'y a pas eu de séance. Il informe le Conseil de la communication reçue par le Bureau information parents relative à la journée continue des élèves sans appareils connectés. *En Terre Sainte, les acteurs principaux du dispositif scolaire s'entendent pour que la journée continue des élèves soit sans appareils numériques connectés. Cette communication a été diffusée aux parents des élèves scolarisés. Une Commission ad hoc a été constituée et se réunira le 7 mai pour définir les contours du projet.* Et de conclure que les délégués n'ont reçu aucune information sur cette mise en place et cette communication.

M. B. Vanderstraeten informe qu'une réunion du SITSE s'est tenue le 23 avril 2026. Une demande de crédit de CHF 615'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression sur la rue des Murs et la rue de la Gare à Coppet a été acceptée à l'unanimité. La demande de crédit de CHF. 300'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression à la rue du Perron à Coppet a également été acceptée à l'unanimité tout comme la demande de crédit de CHF. 380'000.- pour la déviation d'un collecteur EC et la création d'un nouvel exutoire au lac, aux Rocailles. Enfin, la demande de crédit de CHF. 294'000.- pour la réfection et la remise à niveau du collecteur des eaux claires au chemin des Racettes a lui aussi été accepté à l'unanimité.

M. P. Stampfli, délégué à Région Nyon informe que le Conseil intercommunal s'est retrouvé le 4 mars. Un mandat d'environ CHF. 100'000.- pour créer un master plan VTT dans le Jura vaudois a été octroyé, dont 70% sera payé par le canton. Les nouveaux vélos en libre-service seront opérationnels depuis le 1^{er} avril. Le restaurant des Dappes au pied du télésiège de la Dôle sera ouvert dès le 1^{er} juin. Le préavis concernant la participation à la création d'une plateforme d'observation du territoire du grand Genève a été accepté, avec un coût de participation de Région Nyon de CHF. 198'000.

13. Communications de la Municipalité

M.A. Barraud donne des informations concernant l'état des travaux de la route Chavannes-de-Bogis/Chavannes-des-Bois. *Un retard a été pris sur les travaux. Les communes de Chavannes-des-Bois, Chavannes de Bogis, Founex et peut-être Commugny ont demandé et obtenu un entretien avec Mme. N. Gorrite début mai. Un état des lieux et surtout du calendrier est prévu à cette occasion afin de respecter la réouverture de la route pour le 1^{er} octobre.*

Il donne des informations concernant le cœur du village, entre l'auberge et la salle communale. Un des 4 avant-projets a été présenté à la Commission ad hoc, afin de voir les tendances. Le projet démarre, les travaux vont réellement commencer au niveau de la Fondation.

Arrivée de VOI dans la commune. Il s'agit d'un tout nouveau fournisseur. *Contrairement à Publibike, ce fournisseur ne coûtera rien aux collectivités. La Municipalité regarde s'il serait*

possible de disposer d'une station chez Manor ou à l'hôtel Everness.

Le syndic revient sur le Chavannus, dont le numéro 100 a paru. Il remercie chaleureusement Mme. G. Thévoz qui a réalisé un travail gigantesque depuis de nombreuses années. Et de réitérer un appel pour la suite du Chavannus.

M. M. Müller revient sur les travaux à la déchetterie. *Ces derniers ont démarré mi-janvier et se termineront mi-juin. Une date d'inauguration sera fixée.*

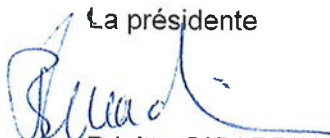
14. Propositions individuelles

Comme personne ne demande la parole, la présidente remercie tous les conseillers de leur présence et les convie au verre de l'amitié.

M.A. Barraud remercie le Conseil pour l'ensemble des préavis acceptés.

La présidente lève la séance à 21h00.

La présidente


Brigitte GIRARDIN HÄSLER



La secrétaire


Marie-Laure BIANCONCINI